

M. le vice-président: Peut-être voudra-t-on accorder quelques instants à la présidence avant de répondre à cette demande. En attendant, nous pourrions commencer le débat sur les objections concernant la province de Québec. La présidence accédera à la demande du député du Yukon dès qu'elle le pourra. Y a-t-il des députés qui demandent la parole immédiatement?

M. Cullen: Monsieur le Président, pour en avoir parlé à certains de mes collègues du Québec, je sais qu'ils n'avaient pas prévu cela. Je me demande si nous pourrions lever la séance pendant cinq minutes.

M. le vice-président: Le député de Verdun-Saint-Paul (M. Savard) demande la parole. La présidence lui accorde immédiatement la parole.

[Français]

M. Raymond Savard (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, je suis très heureux aujourd'hui d'avoir l'occasion de faire quelques observations sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Le 17 février dernier, je comparais devant les Commissaires afin de présenter mes objections en ce qui concerne ma circonscription de Verdun-Saint-Paul, que je représente à la Chambre depuis 1977. J'attirais leur attention sur de légers changements concernant ma circonscription. Le but de mon intervention était d'attirer leur attention sur lesdits changements afin que je puisse garder la représentation au sein du Parlement, lesquels, à mon avis, sont conformes à la loi électorale, et j'espérais fortement que les Commissaires appuient mes recommandations dans le seul but de garder l'homogénéité des paroisses et des collectivités dans un même territoire.

Les modifications que je propose ont pour seul but de garder l'identité naturelle de la circonscription et, de plus, elle respectent le nombre d'électeurs tel que défini par la Commission. Après plusieurs rencontres avec mes commettants, tous me disent que la Commission doit absolument respecter le désir de la population.

Lors de la réunion du 17 février dernier, plusieurs députés en cause se sont présentés pour appuyer ces recommandations et fournir à la Commission des renseignements supplémentaires.

Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui parler de l'histoire de ma circonscription. La ville de Verdun est un territoire centenaire. En écrivant l'histoire de Montréal, on a peut-être négligé l'évolution de cette parcelle de terre très exigüe en réalité. C'est que même concédée de bonne heure, elle a été exploitée tardivement. Jusqu'au début du siècle, la ville de Verdun n'était, pour une bonne partie de l'année, qu'un marécage inondé par le fleuve.

La ville actuelle de Verdun occupe une lisière étroite insérée entre le Saint-Laurent et le canal aqueduc de Montréal qui n'a trouvé son chemin actuel qu'en 1852. Verdun loge de nos jours une population dense, malgré le fait qu'un règlement d'urbanisme ait toujours prohibé les constructions dépassant trois étages. Seule l'Île-des-Sœurs se permet depuis quelques années de construire en hauteur de grands centres d'habitation modernes. En 100 ans, Verdun offre un cas peut-être unique d'une

Révision des limites des circonscriptions électorales—Loi
population qui, au début, comprend 200 habitants pour atteindre plus de 80,000 habitants.

La population de Verdun, comme celle de toutes les villes, est constituée de petites gens et ouvriers dirigés par une élite (tout est relatif) de classe moyenne, d'une petite aristocratie de braves gens. Verdun, de nos jours, s'est acquis un certain prestige en plus d'un domaine, mais dans l'ensemble de son histoire, ses chefs ont eu le génie de la modestie. La ville de Verdun a toujours évolué tout en gardant son identité de paroisse. Pour bien comprendre la pertinence de tels arguments, il m'apparaît fondamental d'admettre que les mentalités, les traditions, les habitudes des collectivités évoluant en milieu urbain diffèrent foncièrement de celles constatées dans les centres ruraux.

Il est de notoriété publique que dans les petits centres, il se développe des mouvements, des groupements, des regroupements, des associations rejoignant des catégories de citoyens ayant des affinités communes; cette volonté très caractéristique découle souvent du désir et d'une volonté très clairement exprimés de se doter de mécanismes, d'institutions, d'outils et de moyens pour innover dans certains cas, améliorer et développer dans d'autres cas les conditions de vie sur les plans social, culturel, économique, sportif, et ainsi de suite. A Verdun, on trouve 21 églises dont 7 catholiques et 14 protestantes réparties en 7 dénominations. Au fil des années, on a mis en place une administration scolaire dont les composantes étaient d'une certaine façon l'association des collectivités ayant au cours de l'histoire travaillé, cheminé et évolué dans un contexte commun.

Sur le plan économique, Verdun a pu développer son territoire en exploitant la parcelle de terrain de l'Île-des-Sœurs, ce qui a permis d'y apporter des industries de service afin de créer des emplois aux gens du milieu. Toute la collectivité est constamment en contact direct avec son député fédéral, et la Commission doit réaliser que l'identité de cette collectivité doit être respectée sans l'élargir davantage, et considérer qu'actuellement une partie du territoire de Montréal, soit Côte-Saint-Paul et Ville-Émard, fasse partie de la circonscription fédérale.

En terminant mes remarques, monsieur le Président, je souhaite ardemment que les circonscriptions qui s'y opposent puissent demander une nouvelle révision avant que les modifications proposées par la Commission soient acceptées afin de nous donner l'occasion de faire valoir les arguments de nos électeurs.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Blaker): Je crois qu'il m'incombe en tant que président d'expliquer à la Chambre que lorsque j'occupe le fauteuil, je ne puis prendre part à la discussion. Mais même si je n'occupais pas le fauteuil en ce moment, le Règlement m'interdirait de faire quelque observation que ce soit au cours du débat.

Puisqu'il s'agit d'un sujet d'ordre plutôt technique, j'ai cru que la Chambre consentirait à ce qu'un autre député discute de l'objection que j'ai soulevée à propos de ma propre circonscription. Cela étant, et à la condition que la Chambre soit d'accord, je donne la parole au député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) à cette fin.